

Impacts des injustices structurelles sur les dispositions à la vie en démocratie : le cas des inégalités de soin entre les enfants

ROMANE MARCOTTE, *Université Laval*

RÉSUMÉ : En présentant les importantes inégalités économiques actuelles comme des « injustices structurelles », Iris M. Young nous permet de comprendre que les personnes les plus précaires sont victimes de processus dépassant de loin l'échelle des choix individuels, et que nous avons une responsabilité collective de mettre fin à leur situation. Dans cet article, nous souhaitons avancer une autre raison de mettre fin aux injustices structurelles, en nous intéressant à celle provoquant des inégalités de prise en charge de qualité entre les enfants. En effet, selon la perspective des éthiques du *care* que nous adoptons dans cet article, cette prise en charge est essentielle pour développer des dispositions permettant aux individus de créer des relations solides avec leurs concitoyen·ne·s, mais aussi de s'impliquer dans la société civile et d'adhérer à une communauté politique harmonieuse. Par conséquent, un régime démocratique doit selon nous trouver très inquiétant le fait qu'une injustice structurelle pose de sérieux obstacles à certains enfants dans l'acquisition de ces dispositions et s'engager activement à y mettre fin.

1. Introduction

Considérant l'importance des inégalités économiques entre les individus, à l'échelle nationale et internationale¹, le constat

d'importantes inégalités entre les enfants n'est malheureusement pas surprenant. Ce phénomène concerne notamment l'Amérique du Nord, alors que les États-Unis et le Canada se classent respectivement au 18^e et 26^e rang dans le classement des pays de l'OCDE du Bilan Innocenti 13, mesurant l'ampleur des inégalités entre les enfants², et que 14% des enfants états-uniens et 18% des enfants canadiens vivent sous le seuil de pauvreté³. Cette inégalité se traduit par de nombreuses conséquences déplorables sur la vie des enfants les plus précaires, notamment, par le manque de prise en charge (*care*)⁴ continue de qualité, au sein ou en dehors du milieu familial. En effet, plusieurs enfants en situation de précarité ne sont pas en permanence sous la supervision d'un adulte, et lorsqu'ils le sont, c'est bien souvent sous celle d'un parent ou d'un·e éducateur·rice qui n'a pas l'énergie ou les ressources nécessaires pour lui accorder un soin optimal. Ce phénomène nous semble digne d'intérêt pour réfléchir aux impacts des inégalités économiques sur les régimes démocratiques, et ce, pour deux raisons. D'abord, les inégalités de prise en charge entre les enfants sont le fruit d'une injustice structurelle, selon le vocabulaire de Iris M. Young, c'est-à-dire d'un processus socio-structurel qui divise les sociétés capitalistes en exposant injustement certaines personnes au risque du manque et de l'exploitation. Ensuite, tel que nous le révèle la perspective des éthiques du *care*, le soin continu de qualité reçu pendant l'enfance est capital pour le développement de dispositions nécessaires pour s'investir dans la société civile d'une démocratie et pour y maintenir une communauté politique avec nos concitoyen·ne·s. Ainsi, l'étude des inégalités de soin entre les enfants semble nous indiquer que les processus qui créent des inégalités économiques et exposent certains individus à une précarité matérielle bien concrète peuvent miner deux conditions essentielles au maintien d'un régime démocratique : l'investissement des citoyen·ne·s au sein de la société civile et le maintien d'une communauté politique harmonieuse.

Pour défendre cette thèse, nous expliquerons d'abord en quoi l'inégalité de prise en charge entre les enfants peut être pensée comme une injustice structurelle. Nous présenterons ensuite l'importance de la société civile et de la communauté politique

pour le maintien de la démocratie, et la façon dont une bonne prise en charge permettra aux enfants de développer des dispositions pour y évoluer. Nous verrons finalement comment l'injustice structurelle exposant certains enfants au manque de soin continu de qualité entrave le développement de ces dispositions.

2. Les inégalités de prise en charge entre les enfants : une injustice structurelle

Contrairement à ce qu'affirme une certaine rhétorique blâmant une prétendue « incompétence » ou « indifférence » des parents pauvres pour la précarité de la prise en charge des enfants défavorisés⁵, le manque de soin continu de qualité dont souffrent beaucoup d'enfants n'est pas le fruit de décisions de leurs parents. Il n'est cependant pas non plus le résultat d'un but explicitement visé par des politiques gouvernementales : il s'agit plutôt d'une injustice structurelle, selon l'expression d'Iris M. Young. Cette notion désigne la précarisation ou l'exploitation de certaines personnes causée par la *convergence* d'un *ensemble non coordonné* d'actions individuelles et de décisions institutionnelles. On peut trouver au sein de cet ensemble certaines actions immorales, ou certaines politiques explicitement discriminatoires, mais ces éléments singuliers et aisément condamnables ne suffisent pas à expliquer l'injustice structurelle⁶. C'est par l'adoption d'un point de vue macroscopique sur une société que l'on pourra en comprendre les causes, ce que nous ferons dans cette section en mobilisant les quatre caractéristiques des injustices structurelles définies par Young pour analyser le processus complexe à l'origine des inégalités de soins entre les enfants au Canada et aux États-Unis. Nous concentrerons notre attention sur ces deux pays puisque les problèmes causés par les inégalités de prise en charge entre les enfants au sein de ces nations ont donné lieu à une abondante littérature sur leurs causes et leurs conséquences, ainsi qu'à des débats philosophiques pertinents concernant la meilleure manière d'y mettre fin. Pour des raisons d'espace, nous devons nous limiter à l'étude de ces deux pays, ainsi que procéder à plusieurs généralisations. Cela dit, nous ne souhaitons pas, par notre choix d'exemples, insinuer que

les inégalités de soin de qualité entre les enfants sont l'apanage du Canada et des États-Unis. Nous annonçons également d'emblée qu'il n'est ainsi pas impossible que plusieurs phénomènes que nous décrirons dans cette section aient été atténués par les politiques de certains États ou Provinces, et nous reconnaissons que les politiques américaines et canadiennes concernant la prise en charge des enfants diffèrent sur plusieurs points. Nous croyons cependant que les causes et les conséquences des inégalités de soin entre les enfants au Canada et aux États-Unis sont suffisamment similaires, lorsqu'étudiées à grande échelle, pour justifier une analyse commune. En outre, le fait d'évoquer une situation commune à deux pays nous permet de présenter les inégalités de soin entre les enfants comme un phénomène d'une grande ampleur, qui appelle une réflexion normative à son propos. Notons finalement que nous nous intéresserons aux inégalités de soins entre les enfants d'âges préscolaire et primaire, moins autonomes et plus susceptibles d'en être sévèrement affectés.

2.1 Première caractéristique de l'injustice structurelle : elle résulte d'un ensemble de contraintes concrètes pour certains individus, causées par des faits sociaux objectifs

Nos collectivités sont organisées par des « faits sociaux » (les règles et structures des institutions ainsi que les habitudes sociales) qui laissent des « traces » concrètes, qui structurent les possibilités d'action des individus. Une injustice structurelle se produit lorsque certains individus voient leurs possibilités d'actions considérablement réduites par rapport à d'autres individus à cause de ces conséquences⁷. On peut identifier un principal fait social réduisant les possibilités de prise en charge des enfants précaires en Amérique du Nord : l'organisation du monde du travail et des services de l'État selon le modèle désuet du pourvoyeur familial unique. En effet, jusqu'au milieu du XX^e siècle, le revenu d'une famille était typiquement assuré par le père, tandis que la mère s'occupait gratuitement des enfants. L'État et le milieu du travail pouvaient donc tenir pour acquis que ni les services publics, ni les travailleurs n'avaient à prendre en charge ces soins.

Or, les femmes ne peuvent plus les fournir aujourd'hui, parce qu'elles *veulent* et *doivent* bien souvent occuper un emploi salarié⁸. Ces deux faits sociaux ont provoqué les effets concrets suivants : les horaires de travail des parents manquent de flexibilité, les services de garde privés sont très coûteux, et les places subventionnées dans ces services sont insuffisantes (particulièrement aux États-Unis, et dans une certaine mesure au Canada)⁹. Les familles plus aisées pourront déboursier le montant nécessaire pour confier leur enfant à un service de garde privé, mais les familles précaires voient leurs possibilités pour assurer un soin continu de qualité à leurs enfants considérablement diminuées.

*2.2 Deuxième caractéristique de l'injustice structurelle :
elle intervient dans une communauté où certains individus
se voient attribuer une position sociale désavantageuse*

En adoptant un point de vue macroscopique sur la société, on remarque que les individus ont certaines positions sociales qui déterminent leurs relations avec les autres personnes, autant sinon plus que leurs préférences ou habiletés individuelles. C'est à cause de leur position sociale que les victimes des injustices structurelles sont victimes des conséquences concrètes des faits sociaux évoqués précédemment, plus qu'à cause de leurs choix personnels¹⁰. Ainsi, au Canada comme aux États-Unis, les enfants les plus touchés par les inégalités sont ceux des familles dont les parents sont des travailleur·euse·s peu qualifié·e·s, des personnes de couleur, autochtones ou immigrantes¹¹. À cause de leur position sociale particulière, les parents de ces familles sont plus susceptibles d'avoir un emploi à faible revenu, imposant des horaires irréguliers et atypiques, et de vivre dans des quartiers moins bien pourvus en services de prise en charge des enfants¹². Ces circonstances font en sorte que, peu importe leurs habiletés ou préférences personnelles, il sera particulièrement difficile pour ces parents de faire face au manque de place et au prix élevé des services de garde pré et parascolaires, ou d'être présent·e·s au sein de leur foyer pour prendre soin de leurs enfants, et donc d'assurer pour eux un soin continu de qualité.

On peut avoir des réticences à accepter cet angle plutôt que celui des choix individuels pour expliquer la situation désavantagée de certains individus : après tout, les sociétés démocratiques doivent laisser à leurs citoyen·ne·s suffisamment de liberté pour qu'ils et elles aient la marge de manœuvre de changer leurs situations, par exemple pour trouver un emploi mieux rémunéré ou pour trouver plus de pouvoir politique en s'impliquant dans leur communauté. Cela dit, non seulement cette objection paraît plutôt faible considérant l'ampleur des phénomènes à l'origine des diverses positions sociales, mais en plus elle reste invalide en ce qui concerne les enfants : ceux-ci sont dans une situation «de vulnérabilité et d'impuissance absolue¹³», dans les termes de Nel Noddings, particulièrement lorsqu'ils sont d'âges préscolaires et primaires. Ils ne peuvent donc pas être tenus responsables de leur condition sociale et ne peuvent prétendre à une autre position sociale que celle de leurs parents, peu importe la part de responsabilité de ces derniers vis-à-vis de leur situation socio-économique.

2.3 Troisième caractéristique de l'injustice structurelle : elle est perpétuée par les actions des individus

Les faits sociaux et les positions sociales constituent une structure dont l'ampleur dépasse celle de toute action individuelle, mais qui ne peut exister sans être perpétuée par les choix et actions de milliers de personnes. Sans enlever aux individus toute leur liberté, une structure sociale définit des règles qui vont orienter leurs choix et leurs habitudes. Si la structure sociale est injuste, ses règles contribueront au maintien de l'injustice, même si les agents qui les suivent font des choix légaux et qui leur semblent légitimes¹⁴. On peut identifier plusieurs choix stratégiques qui accentuent les inégalités de prise en charge entre les enfants : les choix des parents plus aisés d'envoyer leurs enfants dans des écoles ou des services de garde privés pour leur meilleure réputation, contribuant ainsi à la dévalorisation des services publics¹⁵ ; les choix des éducateur·rice·s ou enseignant·e·s plus expérimenté·e·s d'utiliser cet avantage pour travailler au sein de services mieux financés, même si leur

expérience serait nécessaire dans des services plus précaires¹⁶ ; les choix de certain·e·s éducateur·rice·s de traiter les enfants provenant de milieux difficiles avec moins d'attention et d'attentes à cause des préjugés concernant les enfants pauvres¹⁷ ; les choix des employeur·e·s de refuser des congés aux employé·e·s qui en auraient de besoin pour s'occuper de leurs enfants¹⁸, etc. Toutes les personnes nommées ci-haut agissent de manière légale, et la plupart d'entre elles sont sans doute convaincues de la légitimité de leurs intentions, pourtant, chacune de leurs actions perpétue l'injustice empêchant certains enfants d'obtenir du soin continu de qualité.

2.4 Quatrième caractéristique de l'injustice structurelle : elle entraîne des conséquences à grande échelle indésirables

Les actions combinées des individus suivant les règles et les contraintes imposées par une structure sociale entraînent des conséquences touchant l'entièreté d'une collectivité, aisément prédictibles pour le ou la chercheur·e, mais la plupart du temps inattendues, voire indésirables, pour les agents qui y participent. Ceux-ci la perpétuent en effet sans avoir conscience de son fonctionnement et des phénomènes qu'elle risque de produire¹⁹. Les inégalités de soins entre les enfants entraînent plusieurs conséquences indésirables pour nos collectivités, comme une hausse du décrochage scolaire ou de la criminalité juvénile²⁰. Cependant, c'est une autre conséquence indésirable qui nous intéresse : nous pensons que ces inégalités entravent le développement de certaines dispositions démocratiques, nécessaires aux citoyen·ne·s pour profiter de la vie en démocratie et pour la maintenir, comme nous le montrerons dans la prochaine section.

Pour mettre fin aux injustices structurelles, tous les citoyen·ne·s devront s'engager dans une action collective, qui combinera une prise de conscience et un abandon des choix individuels qui perpétuent la structure, et la transformation des faits sociaux aux conséquences injustes, notamment en mobilisant le pouvoir de coordination de l'État. Si la responsabilité de mettre fin aux injustices structurelles est collective, c'est parce que tous les membres d'une communauté

dépendent des processus socio-structurels pour réaliser leurs projets, et du fait de cette dépendance sont en droit d'exiger que ces processus les traitent avec justice²¹. Nous pensons cependant que les obstacles que les injustices structurelles posent à certaines personnes pour développer ce que nous appelons des « dispositions démocratiques » sont une autre raison pour s'engager contre elles.

3. *Le bon soin et la société civile démocratique*

3.1 *Les éthiques du care et la présomption des relations de soin*

La perspective des éthiques du *care* nous permet de comprendre pleinement la gravité de l'impact d'une injustice structurelle causant des inégalités de prise en charge de qualité chez les enfants, non seulement pour le bien-être des individus qu'ils deviendront, mais également pour le maintien des sociétés démocratiques dans lesquelles ils évolueront. Ces éthiques et théories politiques normatives, basées sur la reconnaissance de l'interdépendance des personnes et de la centralité des activités de soin, nous invitent en effet à reconnaître tout le pouvoir constitutif des relations interpersonnelles que nous entretenons au quotidien, pour la subjectivité des individus comme pour un régime politique démocratique²². Nous nous baserons pour expliquer ceci sur le travail de Virginia Held, qui retrace dans son ouvrage *The ethics of care : personal, political and global* les discussions en philosophie politique concernant l'importance du maintien d'une société civile et d'une communauté politique démocratique, en soulignant l'apport des éthiques du *care* à cette réflexion.

Tel que de nombreux·ses philosophes politiques, affilié·e·s ou non aux éthiques du *care*, l'ont affirmé, la santé et la vitalité des institutions démocratiques dépendent de l'implication active des citoyen·ne·s dans les débats politiques qui concernent leur communauté. Il ne suffit en effet pas d'offrir un pouvoir politique théorique et occasionnel au peuple pour qu'une démocratie se porte bien : il faut que celui-ci l'exerce effectivement. Cette implication ne passera pas uniquement par les institutions législatives (par exemple, par le vote ou par la présentation d'une candidature pour être élu·e au parlement) mais aussi et surtout par l'engagement

au sein d'associations, spontanées ou durables, à grande ou à petite échelle, pour faire avancer et défendre un projet politique. De fait, il a été observé selon ce que rapporte Held que lorsque ces activités associatives se portent bien, les institutions démocratiques ont tendance à être plus fortes, à mieux fonctionner, tandis que lorsqu'elles sont moins présentes, les institutions démocratiques semblent être mises en danger²³. Les relations entre les citoyen·ne·s qui permettent ces activités forment une société civile démocratique qu'il importe donc de préserver pour maintenir une démocratie. Par ailleurs, les institutions démocratiques se caractérisent également par le fait qu'elles servent à définir et à faire appliquer un ensemble de droits et devoirs pour tous les citoyen·ne·s qu'elles régissent. Or, pour accepter de respecter les droits d'autrui, il faut accepter qu'il fasse partie de notre communauté concernée par ces mêmes droits, comme le fait remarquer Held :

Avant même que des droits puissent être spécifiés, respectés et préservés, les personnes doivent s'entendre sur ceux et celles qui peuvent être membres du groupe pour lequel ces droits seront spécifiés, respectés et préservés. En d'autres mots, elles doivent voir les autres membres de leur communauté comme constituant un « nous », pour pouvoir se dire « nous cherchons à nous entendre sur *nos* droits » ; elles doivent se penser membres d'un groupe constitué d'actuel·le·s ou de potentiel·le·s concitoyen·ne·s, et non d'étrangers·ères. Tous et toutes doivent se sentir suffisamment connecté·e·s pour chercher à s'entendre et pour respecter les droits des un·e·s et des autres²⁴.

En plus d'une société civile active, il est donc important que les citoyen·ne·s d'une démocratie acceptent de former une communauté politique démocratique avec tous ceux et celles vivant dans le même État. Il n'est pas nécessaire qu'il y règne un parfait accord sur toutes les questions politiques, mais si celle-ci venait à être trop profondément divisée, par exemple par des dynamiques oppressives ou des désaccord idéologiques trop violents, la légitimité des lois et des institutions définissant nos droits et devoirs de citoyen·ne·s en serait profondément affectée.

Or, selon Virginia Held, pour qu'une personne puisse s'engager dans une société civile démocratique et qu'elle adhère à une communauté politique tolérante et inclusive, il faut qu'elle soit capable de nouer des relations de soin et de sollicitude (*caring relationships*), des relations au cours desquelles elle portera attention aux besoins d'autrui, et acceptera de tisser un lien avec cette personne pour répondre à ses besoins, même s'ils peuvent être différents des siens. En outre, une personne doit réciproquement être l'objet de relations de soins et de sollicitude pour être capable d'en tisser de nouvelles. C'est ce que Held nomme la « présomption de soin » : si les individus n'établissent pas un ensemble de relations de soins et s'ils ne sont pas disposés à continuer d'en créer, les activités de la société civile et l'adhésion à la communauté politique d'une démocratie seront toutes deux fragilisées²⁵. Le soin de qualité donné aux enfants est selon nous une partie intégrante de cette « présomption de soin » : c'est lui qui leur permettra de tisser leurs premières relations de soin et de sollicitude et qui les disposera à en créer d'autres avec leurs futur·e·s concitoyen·ne·s. En outre, nous pensons, avec plusieurs penseuses des éthiques du *care*, que le bon soin permettra aux enfants de développer des dispositions qui permettront de tisser des relations qui ne seront pas strictement des relations de soin ou de sollicitude, mais qui nous semblent également importantes pour bien évoluer dans la société civile et pour former une communauté politique démocratique. Nous avons ainsi délimité quatre « dispositions démocratiques », développées par le soin de qualité reçu pendant l'enfance, qui leur permettront plus tard de pouvoir accomplir la « présomption de soin » ainsi que de maintenir une société civile active et une communauté politique harmonieuse.

3.2 Les dispositions démocratiques

La première disposition démocratique que peut développer le bon soin et qui sera cruciale pour que l'enfant puisse plus tard accomplir la « présomption de soin » est celle d'un souci de l'autre. Cette disposition est en effet celle qui permettra à l'individu de continuer à maintenir et à développer les relations de soins

et de sollicitude que nous avons établies comme nécessaires au maintien de la société civile et de la communauté politique démocratique. Le parent pourra aider l'enfant à développer cette disposition en lui servant de modèle de sollicitude, nous indique Anca Gheaus : il lui montrera comment percevoir et chercher à combler les besoins des autres (notamment de l'enfant lui-même), parfois-même en les faisant passer avant les siens²⁶. En outre, lorsqu'un parent prend soin de son enfant, il s'occupe de lui sans rien attendre en retour, et, bien que des lois interdisent les maltraitances contre les enfants, en étant motivé par une affection spontanée qui ne relève pas de l'application d'une loi. Ainsi, nous fait remarquer Held, les parents tissent avec leurs enfants une relation pré-légale, précontractuelle, précisément le genre de relations permettant d'adhérer à une communauté politique ouverte et tolérante²⁷. L'enfant pourra également trouver d'autres modèles de sollicitude en-dehors du cercle familial, comme l'explique Nel Noddings : les enseignant·e·s et éducateur·rice·s qui le prendront en charge, dans leur manière de se soucier de lui et de ses camarades, pourront servir de modèle de sollicitude. Ils et elles vont également condamner les comportements égoïstes, irrespectueux ou discriminatoires de l'enfant et lui faire comprendre leur immoralité. Dans leur façon de traiter tous les enfants de la même manière, finalement, les éducateur·rice·s feront comprendre à chacun d'entre eux leur situation d'égalité, et l'équité qu'elle appelle²⁸.

La seconde disposition démocratique est une connaissance de soi-même et de sa valeur. La vitalité dans la société civile démocratique est en effet réalisée par l'exercice de la liberté des citoyen·ne·s, qui s'exprime par la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de vie, or, celle-ci dépend de la connaissance de nos intérêts et valeurs morales. En outre, s'il importe que l'individu soit disposé à la sollicitude vis-à-vis de ses concitoyen·ne·s, il ne doit pas non plus se sentir obligé de se sacrifier pour le groupe, ou tolérer de flagrantes injustices à son égard, autrement les droits et devoirs définis par les institutions que soutiennent la communauté politique et la société civile ainsi que les relations

qui les sous-tendent deviendraient caduques. Or, identifier comme injustes les situations où l'on est traité de façon immorale implique une conscience de sa propre valeur. L'enfant peut d'abord acquérir cette conscience de sa propre valeur et une meilleure connaissance de ses intérêts grâce à l'amour partial qu'il reçoit au sein de sa famille. Dans le milieu familial, l'enfant est en effet aimé pour ce qu'il a d'unique : ses parents prennent plaisir à sa simple présence, ils valorisent ses intérêts et ses efforts, ils veillent au développement de son estime de lui-même, etc.²⁹. C'est ce qui autorise Anca Gheaus à affirmer que le soin reçu dans la famille permettra à l'enfant d'identifier les plans de vie qui lui conviendront réellement, dans lesquels il pourra se sentir accompli et satisfait³⁰. Même si la prise en charge en-dehors du foyer permet moins de valoriser l'individualité d'un enfant, puisque le rôle de l'éducateur-riche est de prendre soin du *groupe* dont il fait partie et non seulement de lui-même³¹, elle aura l'avantage de présenter à l'enfant des domaines d'intérêts qui ne seront pas connus ou valorisés dans son foyer. Nel Noddings affirme en effet qu'un·e enseignant·e peut encourager ses élèves à réfléchir de manière indépendante à leurs intérêts, afin de découvrir d'autres facettes d'eux-mêmes que celles valorisées dans le cadre familial³².

Une troisième disposition démocratique développée par le bon soin reçu pendant l'enfance est la confiance. Nous devons en effet être disposé·e·s à faire confiance à nos concitoyen·ne·s pour tisser avec eux et elles des relations de soins et de sollicitude, puis pour nous engager avec eux et elles dans des projets tels que ceux stimulant la société civile, et finalement pour accepter qu'ils et elles intègrent notre communauté politique en y disposant d'une liberté raisonnable. Si certaines mesures contraignantes ou coercitives peuvent assurer que les individus remplissent leurs engagements et respectent les autres membres de la communauté, on ne peut vouloir qu'elles s'appliquent à toutes nos relations interpersonnelles, autrement nous ne profiterions plus d'une véritable liberté et d'associations authentiques, ce qui présenterait un risque pour la société civile comme pour la communauté politique en démocratie³³. Nous nous appuyons ici sur le travail d'Annette

Baier, qui explique que la confiance peut être formalisée et explicite, mais qu'elle intervient dans la plupart de nos interactions sous une forme inconsciente et spontanée³⁴. À cause de cela, elle est souvent mal dirigée et déçue, et par conséquent difficile à maintenir. Or, à force de déceptions, une personne développe une disposition à la méfiance spontanée, qui risque d'endommager sa qualité de vie, mais également sa capacité à créer des liens avec ses concitoyen·ne·s dans la société civile et à intégrer une communauté politique ouverte et tolérante. C'est en cela, nous dit Baier, qu'une bonne prise en charge des enfants est essentielle : l'enfant a la confiance encore plus facile et spontanée que les adultes, et peut donc être déçu très facilement. Si on ne lui apprend pas comment s'accorder à nouveau le risque de la confiance, il risque de ne pas être capable de maintenir cette disposition. Pour apprendre la confiance à son enfant, un parent doit maintenir auprès de lui une présence et une affection continues, qui lui permettront de comprendre la possibilité qu'une relation soit stable et sécuritaire, malgré les déceptions qu'il pourra rencontrer dans ses relations avec les autres, voire avec sa propre famille³⁵. L'important n'est pas d'assurer que toutes les relations de l'enfant soient parfaites, mais de lui apprendre à les maintenir ou à en créer de nouvelles malgré les imperfections. En outre, en fréquentant des environnements harmonieux en-dehors de son foyer, l'enfant apprendra à faire confiance à des individus qui auraient été autrement des étrangers (des éducateur·rice·s, des camarades) – une capacité essentielle pour éviter que les citoyen·ne·s ne limitent leurs relations à un petit cercle de proches, ce qui pourrait fractionner la communauté politique³⁶.

La quatrième et dernière disposition démocratique est l'esprit critique : les citoyen·ne·s doivent savoir se faire confiance, mais également s'autoriser à critiquer et à remettre en question les actions et propos de leurs semblables, particulièrement de ceux en situation d'autorité. Cet esprit critique motive en effet l'implication dans la société civile, et il est essentiel que les citoyen·ne·s gardent à l'esprit que le pouvoir qui se verra attribuer à certains membres de la communauté politique ne doit pas être dû à la force brute, mais à une forme de légitimité. Or, la relation

parentale est un lieu tout à fait propice pour le développement de cette intuition, comme l'a fait remarquer Virginia Held³⁷ : il s'agit d'une relation asymétrique, qui donne au parent beaucoup de pouvoir dont il choisit précisément de ne pas abuser. Le bon parent peut même prendre le temps d'expliquer ses commandements et interdictions, de s'excuser lorsqu'il a commis une erreur, pour apprendre à l'enfant que l'exercice de l'autorité doit être justifié pour mériter l'obéissance. En outre, comme le fait remarquer Anca Gheaus, l'enfant développera son sens critique en étant pris en charge en-dehors du foyer familial : il va être en effet exposé à des autorités divergentes, et réaliser que « ce qu'il faut faire » peut être l'objet de débat³⁸. Finalement, Nel Noddings nous rappelle que les enseignant·e·s qui prendront l'enfant en charge à l'école peuvent dans leur style d'enseignement développer sa disposition au dialogue, à l'évaluation critique de ses propres idées et de celles répandues dans son milieu³⁹.

Par conséquent, le bon soin permet à l'enfant de trouver un équilibre entre le souci de soi et le souci des autres, entre la confiance et l'esprit critique. La personne qui peut très tôt développer ces dispositions sera ainsi outillée pour élaborer des relations de soin et de sollicitude, ainsi que des interactions au sein de la société civile et une conception de la communauté politique cohérentes avec les principes démocratiques. On peut donc dire que ce bon soin est essentiel pour que les individus soient disposés à maintenir des composantes majeures de la légitimité d'un régime démocratique. Cependant, il ne peut être dispensé sans certaines ressources, dont sont privés les enfants victimes de l'injustice structurelle décrite en première partie.

4. L'impact de l'injustice structurelle sur l'accès au bon soin

On pourrait être tenté d'affirmer que le soin permettant le développement des dispositions démocratiques chez l'enfant est le fruit de la seule compétence des individus qui le prennent en charge, sur laquelle la collectivité a très peu de pouvoirs. Si une intervention reste nécessaire en cas de grave maltraitance,

il est impossible de garantir que tous les adultes qui s'occuperont des enfants adoptent en tout temps les attitudes permettant le développement des dispositions démocratiques. Ainsi, certains enfants rencontreront des soignant·e·s exceptionnelles, d'autres des soignant·e·s moins compétent·e·s, mais peut-on vraiment associer cette malchance au produit d'une injustice structurelle ?

Nous reconnaissons l'impossibilité de garantir, et donc de distribuer, un soin parfait pour tous les enfants. En effet, comme nous le fait remarquer Gheaus, les adultes qui s'occupent des enfants sont des êtres imparfaits et soumis à un travail très exigeant, ainsi même les parents les plus aimants et les éducateur·rice·s les plus compétent·e·s commettent sans doute d'occasionnelles erreurs⁴⁰. Cependant, un soin parfait n'est ni nécessaire ni souhaitable pour préparer l'enfant à la création des relations nécessaires au maintien de la société civile et de la communauté politique démocratique, puisque les interactions qu'il aura en tant qu'adulte ne seront certainement pas parfaites non plus. Comme nous le mentionnions plus tôt en présentant l'éducation à la confiance, le bon soin n'implique pas d'empêcher toute déception chez l'enfant, ni de le rendre naïf vis-à-vis des injustices qu'il pourrait vivre ou observer, mais de l'outiller pour qu'il puisse continuer à s'investir au sein d'une communauté constituée d'individus avec lesquels il connaîtra des désaccords et des conflits. Pour assurer un « assez bon soin » à tous les enfants, il faut simplement s'assurer d'atténuer les échecs de soins occasionnels qu'ils rencontreront au cours de leur prise en charge. D'après les autrices que nous avons consultées, il faudra pour cela faire circuler les enfants entre les milieux de soins : les enfants seront ainsi exposés à différentes erreurs de soins, commises par différent·e·s soignant·e·s, plutôt qu'à un même comportement nocif en permanence, ce qui leur permettra éventuellement de relativiser ces « échecs » de soins. Dans les termes de Gheaus :

Le fait d'exposer les enfants à une diversité de formes de prise en charge et d'erreurs de soin les place dans une meilleure position pour comprendre *ce qui*

se produit dans les relations de soin (par exemple, qu'un schème relationnel malsain affecte leur prise en charge), *pourquoi* des problèmes surviennent (et qu'ils ne sont pas nécessairement responsables de ceux-ci) et peut-être même pour rassembler *les capacités nécessaires* pour minimiser les dommages causés par l'erreur de soin (notamment, la compréhension que les choses pourraient se dérouler différemment dans une autre relation)⁴¹.

Or, cette circulation entre les milieux de soins est impossible sans l'implication de la communauté qui devra offrir des services de prise en charge en-dehors du foyer.

En outre, il nous faut ajouter aux remarques de Gheaus que, si l'enfant ne fréquente que des milieux où les moyens manquent pour qu'il soit bien pris en charge, on peut penser qu'il ne profitera pas de l'effet « correcteur » de la circulation entre les milieux de soins. Une communauté doit donc assurer un minimum de ressources pour que ces milieux soient en bonne condition pour recevoir l'enfant et développer chez lui des dispositions démocratiques. En nous appuyant sur les descriptions de ces dispositions, nous pouvons identifier les ressources minimales suivantes : dans le milieu familial, d'abord, des parents disponibles, physiquement et mentalement, qui auront le temps de combler les besoins de leur enfant (pour lui montrer comment se soucier des autres), de l'accompagner dans les déceptions de confiance qu'il rencontrera, qui auront l'énergie d'expliquer leurs commandements et d'apprécier ses intérêts personnels. Hors de la famille, ensuite, des services de garde accessibles, sécuritaires, et au sein desquels les éducateur·rice·s auront des groupes suffisamment petits pour accorder à chaque enfant l'attention nécessaire. Ajoutons à cela l'absence de préjugés qui pousseraient certain·e·s soignant·e·s à traiter inégalement les enfants d'un même groupe.

Or, ce sont précisément de ces conditions dont sont privés les enfants touchés par l'injustice structurelle causant leur précarité. Il est d'ailleurs possible de préciser comment l'interaction complexe des causes à l'origine de cette injustice pose à certains enfants de sérieux obstacles pour le développement des dispositions

démocratiques, en nous appuyant sur des recherches en psychologie et en éducation. D'abord, comme nous l'indique Eric Jensen, de nombreux enfants d'âge primaire sont laissés seuls en-dehors des heures d'école à cause du manque d'accessibilité aux services de gardes et des horaires atypiques peu flexibles des parents. Ces enfants apprennent trop tôt à ne compter que sur eux-mêmes et vont avoir de la difficulté à développer des liens solides nécessaires au développement de la confiance. En outre, les difficultés économiques rencontrées par une famille peuvent être la source d'une grande instabilité dans l'environnement des enfants (les moyens de la famille varient, les déménagements sont parfois fréquents, les quartiers habités ne sont pas toujours sécuritaires, etc.), instabilité qui peut être la source de nombreuses déceptions de la confiance déjà fragile des enfants⁴².

Jensen nous informe également que les parents plus précaires ont tendance à être épuisés et stressés, ce qui les pousse à adopter une discipline significativement plus sévère (*harsh*) pour élever leurs enfants, tolérant moins les remises en question de leur autorité et donc probablement moins propice au développement de l'esprit critique⁴³. Certains préjugés concernant les enfants précaires peuvent également décourager les éducateur·rice·s de développer leur esprit critique, d'après Ian Wright : puisqu'on juge que ces enfants ont « trop de problèmes » sociaux et psychologiques pour apprendre à penser de façon critique, on va chercher à maintenir un climat d'obéissance plus stricte dans les milieux scolaires, et condamner toute remise en question comme une menace à la communauté⁴⁴. À ce propos, le CDF rapporte que 14 millions d'enfants états-unien·s, pour la plupart précaires et de couleur, fréquentent des établissements surveillés par la police mais où on ne trouve aucun·e conseiller·ère, psychologue, travailleur·euse social·e ou infirmier·ère, ce qui contribue au climat autoritaire dans les établissements moins fortunés⁴⁵.

Par ailleurs, les parents plus précaires doivent composer avec plusieurs sentiments difficiles (stress, impuissance, manque d'estime de soi, dépression), qui risquent selon Jensen de les

empêcher d'avoir l'énergie émotionnelle nécessaire pour devenir des modèles de sollicitude pour leur enfant⁴⁶. C'est aussi ce que les études menées par Mani *et al.* nous permettent d'avancer : elles révèlent en effet que les personnes plus pauvres doivent consacrer beaucoup d'attention à la gestion de revenus peu stables, de dépenses qui peuvent devenir rapidement plus importantes que prévues, et dans le cas des parents précaires, à la gestion des horaires de travail et à la prise en charge des enfants en-dehors des heures d'école. Or, les êtres humains ayant une capacité d'attention limitée, les personnes précaires ont moins d'attention cognitive et émotionnelle à consacrer à d'autres éléments que ceux directement reliés à leurs soucis quotidiens, ce qui peut devenir un obstacle dans les relations de sollicitude et de soin qu'ils doivent entretenir avec leurs enfants⁴⁷.

Notons que les milieux fréquentés par les enfants pauvres comme les enfants plus fortunés deviennent de plus en plus homogènes en termes de classe socio-économique, à un tel point que certains auteurs affirment qu'on observe un phénomène de « re-ségrégation » entre les milieux fréquentés par les enfants blancs (souvent plus aisés) et racisés (souvent plus précaires) aux États-Unis⁴⁸. Les enfants sont moins habitués à l'altérité, ce qui est un obstacle au développement de l'empathie comme de la confiance, pour les enfants précaires comme les enfants plus aisés. Finalement, les enfants plus précaires se font souvent présenter moins d'activités diverses et stimulantes au cours de leur éducation – parce que leurs milieux de soins manquent de moyens ou à cause de préjugés à leur égard, ce qui pose un obstacle à la découverte et à la valorisation de leurs intérêts personnels⁴⁹.

Il serait sans doute possible de procéder à une étude plus exhaustive des effets psychologiques de la précarité sur le développement de la confiance, de l'esprit critique, de la disposition au souci de l'autre et de la connaissance ou de l'estime de soi des enfants, mais nous n'avons pas l'espace de nous y livrer ici, et nous n'avons d'ailleurs pas d'ambition prédictive. Nous ne souhaitons pas affirmer que les enfants précaires ne développeront

aucune disposition démocratique : il est fort possible que plusieurs parents et éducateur·rice·s prenant en charge des enfants en situation précaire parviennent à surmonter les difficultés de leur situation et à leur offrir un bon soin. Ces enfants pourront également, au cours de leur adolescence ou de leur vie d'adulte, trouver d'autres ressources pour développer ces dispositions. Nous souhaitons seulement affirmer que le fait que certains enfants et parents aient à surmonter d'importants obstacles, causés par un processus socio-structurel qui ne peut être prévenu par aucune démarche individuelle, pour développer des dispositions qu'une communauté devrait chercher à cultiver chez tous ses membres, est en soi non seulement injuste, mais aussi dangereux pour la société civile et la communauté politique démocratique. Si on reprend la thèse avancée par Virginia Held selon laquelle la légitimité et la stabilité des institutions démocratiques dépendent de la présence d'une société civile active et de l'adhésion des citoyen·ne·s à une communauté politique, qui elles dépendent de la disposition des citoyen·ne·s à créer des liens entre eux et elles, alors la fin de l'injustice structurelle empêchant certains d'enfants d'avoir accès à une prise en charge de qualité devrait être une priorité guidant les décisions collectives et individuelles des démocraties en Amérique du Nord.

5. Conclusion

Nous souhaitons dans cet article nous pencher sur l'inégalité structurelle provoquant des inégalités de prise en charge des enfants au Canada et aux États-Unis, afin de montrer qu'elle pose aux enfants précaires de sérieux obstacles pour le développement de certaines «dispositions démocratiques». Ainsi, nous souhaitons démontrer qu'une injustice structurelle peut affecter la capacité des (futur·e·s) citoyen·ne·s à créer des liens qui précèdent et permettent le maintien de deux éléments cruciaux pour la stabilité des institutions démocratiques, la société civile et la communauté politique. Pour cela, nous avons montré en quoi l'inégalité de soin continu de qualité entre les enfants devrait être pensée comme une

injustice structurelle. Nous nous sommes ensuite appuyées sur la perspective des éthiques du *care* pour affirmer l'importance de la capacité des citoyen·ne·s à tisser des relations entre eux et elles pour le maintien de la société civile et de la communauté politique démocratique, ainsi que pour montrer comment une bonne prise en charge permettait aux enfants de développer quatre dispositions essentielles pour qu'ils puissent s'engager dans de telles relations. Nous avons finalement expliqué pourquoi la communauté peut être tenue responsable d'assurer un «assez bon soin» à tous les enfants, et montré comment l'injustice structurelle décrite en première partie empêche actuellement l'accomplissement de cette responsabilité, posant de sérieux obstacles au développement des dispositions démocratiques chez les enfants précaires. Ainsi, cette injustice structurelle est à la fois condamnable moralement et dangereuse pour les démocraties d'Amérique du Nord.

Pour conclure, nous souhaitons évoquer la possibilité que d'autres citoyen·ne·s voient leurs dispositions à la participation démocratique affectées par d'autres injustices structurelles. Il serait intéressant de chercher à vérifier cette hypothèse, car si elle est exacte, elle nous permettrait d'avancer que pour préserver une société civile active et une communauté politique harmonieuse, il ne faut pas compter uniquement sur la bonne volonté des citoyen·ne·s, mais s'assurer collectivement qu'ils et elles aient tous et toutes les conditions concrètes nécessaires pour s'y épanouir.

-
1. Au Canada, les 10 % des citoyen·ne·s plus riches possèdent près de 60% des richesses, et à l'échelle mondiale, les 10 % des individus les plus nantis détiennent 76 % des richesses, d'après cet article qui résume les conclusions récentes du Laboratoire des inégalités mondiales : Vincent Brousseau-Pouliot, «L'écart se creuse au Canada» dans *La Presse*, <https://www.lapresse.ca/actualites/2021-12-07/inegalites-economiques/l-ecart-se-creuse-au-canada.php> [page consultée le 13 décembre 2021].
 2. Centre de recherche de l'UNICEF, «Équité entre les enfants : tableau de classement des inégalités de bien-être entre les enfants des pays riches» dans *Bilan Innocenti 13*, Centre de recherche

- de l'UNICEF – Innocenti, Florence, 2016, accessible en ligne au lien suivant : https://www.unicef.ca/sites/default/files/2019-03/unicef_bilan_innocenti_13_equite_entre_les_enfants.pdf [page consultée le 5 décembre 2021].
3. Données issues du rapport du Children's Defense Fund (CDF), *The State of America's Children*, 2021, accessible en ligne au lien suivant : <https://www.childrensdefense.org/state-of-americas-children/> [page consultée le 5 décembre 2021] et du communiqué de presse «Nouveau rapport national sur la pauvreté des enfants et des familles: Préparer le terrain pour un Canada sans pauvreté» de Campagne 2000, janvier 2020, accessible en ligne au lien suivant : <https://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2020/01/French-Campaign-2000-Media-Release-re-national-report-card-on-child-poverty-Jan.14-2020.pdf> [page consultée le 5 décembre 2021]. Le chiffre présenté ici est plus élevé que le chiffre officiel (environ 10 %), puisque l'organisme Campagne 2000 mesure la pauvreté infantile non pas en utilisant la Mesure du panier de consommation, mais la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt, qui permet de mieux mesurer l'étendue de la pauvreté infantile au Canada selon cet organisme.
 4. On utilisera «prise en charge» et «soins» comme des synonymes afin de traduire «*childcare*».
 5. Rhétorique rapportée et dénoncée par Nel Noddings dans «For All Its Children», *Educational Theory*, vol. 43, n° 1, 1993, p. 15-22.
 6. Iris M. Young, *Responsibility for Justice*, New York, Oxford University Press, 2011, p. 52.
 7. *Ibid.*, p. 53-55.
 8. Nancy Fraser, «After the Family Wage: Gender Equity and the Welfare State» dans *Political Theory*, vol. 22, n° 4, 1994, p. 592-593.
 9. Aux États-Unis, une place en service de garde préscolaire coûte en moyenne 8 000\$ à 10 000\$ par an, par enfant. Un certain nombre de programmes gouvernementaux (notamment les programmes *Child Care and Development Fund*, *Head Start* et *Temporary Assistance for Needy Families*) offrent des subventions assurant une partie de ces coûts pour les familles les plus précaires, mais seuls 6% des enfants de moins de 5 ans avaient été couverts par les deux plus importants programmes au pays en 2019. Cf. US Department of Treasury, *The Economy of Child Care Supplies in United States*, Septembre 2021, accessible en ligne au lien suivant :

<https://home.treasury.gov/system/files/136/The-Economics-of-Childcare-Supply-09-14-final.pdf> [page consultée le 10 février 2022]. Au Canada, le coût moyen d'une place en garderie varie énormément selon les provinces, mais selon un rapport de Macdonald et Friendly, il peut atteindre des montants aussi élevés que 1300-1400\$ par mois (environ 16 000\$ par an) dans des villes comme Toronto et Vancouver. Le Québec fait cependant figure à part au sein des provinces canadiennes en offrant un grand nombre de places subventionnées et généralement très abordables, bien qu'environ 50 000 enfants soient actuellement en attente d'une place en garderie dans cette province. Cf. David Macdonald et Martha Friendly, *Stades de développement : Frais de garde d'enfants dans les plus grandes villes du Canada - 2018*, Centre Canadien de Politiques Alternatives, Février 2019, accessible en ligne au lien suivant : <https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2019/02/Developmental%20milestones%20FRENCH%20%283%29.pdf> [page consultée le 10 février 2022] et Jocelyne Richer, « 50 000 places manquantes en garderies : Québec veut en créer 9000 d'ici deux ans » dans *L'Actualité*, août 2021, accessible en ligne au lien suivant : <https://lactualite.com/actualites/50-000-places-manquantes-en-garderies-quebec-veut-en-creer-9000-dici-deux-ans> [page consultée le 10 février 2022].

10. Iris M. Young, *op. cit.* p. 57-58
11. Indiqué par Heymann, et CDF (*op. cit.*), ainsi que Oxfam Canada, *Who Cares? Why Canada needs a public child care system*, rapport daté du 14 mai 2019, disponible en ligne au lien suivant : <https://www.oxfam.ca/publication/who-cares/> [page consultée le 5 décembre 2021].
12. Denis Condon et Vincent Roscino, dans « Disparities within: Unequal Spending and Achievement in an Urban School District », *Sociology of Education*, vol. 76, n° 1, 2003, p. 20-21, expliquent bien par quels mécanismes, aux États-Unis, les écoles (et donc les services de garde parascolaire) des quartiers pauvres se retrouvent à être significativement moins bien subventionnés que celles des banlieues aisées.
13. Nel Noddings, *op. cit.*, p. 17.
14. Iris M. Young, *op. cit.*, p. 60-62.

15. Nel Noddings, *Education and Democracy in the 21st Century*, New York, Teachers College Press, 2013, p. 36-37.
16. Denis Coudron et Vincent Roscigno, *op. cit.*, p. 22.
17. Des préjugés qui veulent que les enfants plus pauvres soient paresseux, moins travaillants, « sous-développés socialement », proviennent de familles qui ne valorisent pas l'apprentissage, etc. Cf. Jean Archambault et Li Harnois, « La justice sociale en éducation », Université de Montréal, Document présenté au programme de soutien à l'école montréalaise, Ministère de l'éducation, du loisir et des sports, 2010, p. 6.
18. On lit plusieurs exemples de ce genre de comportement dans Jody Heymann, *op. cit.*, p. 39-66.
19. Iris M. Young, *op. cit.*, p. 62-64.
20. Les enfants qui ont reçu moins de soins de qualité performant en effet moins bien à l'école, et sont plus susceptibles de s'engager dans des activités illégales s'ils ont manqué de supervision. Nel Noddings, « For All Its Children », *op. cit.*, p. 20.
21. Iris M. Young, *op. cit.*, p. 105-112.
22. Virginia Held, *The ethics of care : personal, political and global*, Oxford, Oxford University Press, 2006, p. 130.
23. *Ibid.*, p. 128.
24. *Ibid.*, p. 129, nous traduisons.
25. *Ibid.*, p. 130.
26. Anca Gheaus, « The Challenge of Care to Idealizing Theorise of Distributive Justice » dans *Feminist Ethic and Social and Political Philosophy : Theorizing the Non-Ideal*, Lisa Tessman [dir.], Springer, 2009, p. 108.
27. Virginia Held, *Feminist Morality: Transforming Culture, Society and Politics*, Chicago, University of Chicago Press, 1993, p. 205.
28. Nel Noddings, *op. cit.*, p. 126.
29. Anca Gheaus, « What Abolishing the Family Would Not Do » dans *CRISPP*, vol. 21, n° 3, 2018, p. 295 ; Véronique Munoz-Dardé, « Is the Family to be abolished then ? » dans *Proceedings of the Aristotelian Society*, vol. 99, n° 1, 1999, p. 41.
30. Anca Gheaus, « The Challenge of Care to Idealizing Theories of Distributive Justice », *op. cit.*, p. 109-110.
31. Ce pourquoi certains penseurs ont craint que la prise en charge des enfants en-dehors du foyer ne leur impose trop d'uniformité, cf. Véronique Munoz-Dardé, *op. cit.*

32. Nel Noddings, *Education and democracy in the 21st Century*, *op. cit.*, p. 124-15.
33. Annette Baier, *Moral Prejudices : essays on ethics*, Cambridge, Harvard University Press, 1994, p. 14.
34. *Ibid.*, p. 109
35. *Ibid.*, p. 108.
36. Anca Gheaus, *op. cit.*, p. 109.
37. Virginia Held, «Feminism and Moral Theory» dans *Bioethics : an introduction to the history, methods and practice*, Nancy S. Jecker, Albert R. Jonsen et Albert A. Pearlman [dir.], Sudbury (MA), Jones and Barlett Publishers, 2007, p. 162
38. Anca Gheaus, *op. cit.*, p. 108-109.
39. Nel Noddings, *Education and democracy in the 21st Century*, *op. cit.*, p. 125-126.
40. Anca Gheaus, «Arguments for Nonparental Care for Children» dans *Social Theory and Practice: An International and Interdisciplinary Journal of Social Philosophy*, vol. 37, n° 3, 2011, p. 494.
41. *Ibid.*, p. 499, nous traduisons. Véronique Munoz-Dardé, *op. cit.*, p. 42, nous disait également que la meilleure protection des enfants contre la domination sont les restrictions respectives que la famille et les établissements étatiques exercent l'un contre l'autre.
42. Eric Jensen, *Teaching with poverty in mind*, Alexandri, ASCD, 2009, p. 17.
43. *Ibid.*, p. 16.
44. Ian Wright, «Critical Thinking in the Schools : Why Doesn't Much Happen ?», *Informal Logic*, vol. 22, n° 2, 2001, p. 149.
45. Children's Defense Fund, *op. cit.*
46. Eric Jensen, *op. cit.*, p. 17
47. Anandi Mani, Sendhil Mullainathan, Eldar Shafir, Jiaying Zhao, Poverty Impedes Cognitive Function, in *Science*, vol. 341, n° 6149, 2013, p. 976-980. Jody Heymann, *op. cit.*, p. 50-53, rapporte des témoignages qui nous permettent de comprendre à quel point l'inquiétude de certains parents, ne pouvant en tout temps assurer un soin de qualité à leurs enfants à cause de leurs horaires peu accommodants, peuvent être pressantes.
48. Denis Coudron et Vincent Roscigno, *op. cit.*, p. 20-21.
49. Jean Archambault et Li Harnois, *op. cit.*, p. 5.